

## Compte rendu CAPD 9 avril 2021

Recours PPCR  
Avancements accélérés échelons 6 et 8  
Questions diverses  
Reprise en distanciel  
Remplacements  
Les heures de pondération REP+  
Contractuels  
Mouvement  
Temps partiels 2021-2022  
Carte scolaire  
INSPE et formation initiale



**Pour FO :** FILLON Chloé, CAMALET Annick, ROCA Stéphanie, BALZANO Magali, FLEURET Cédric, MASCARAS Daniel  
4 Snuipp, 2 UNSA

### Recours PPCR

**IA :** Il y a eu 692 RDV de carrière prévus (125 6e, 267 8<sup>e</sup> et 300 9<sup>ème</sup>). 21 demandes de recours gracieux ont été effectuées, 10 ont été acceptés.

10 demandes de saisine CAPD : 1 pour le 6<sup>ème</sup> échelon, 1 pour le 8<sup>ème</sup> échelon et 8 pour le 9<sup>ème</sup>.

L'appréciation finale du DASEN est donnée en tenant compte de 2 éléments : le pourcentage demandé par le ministère et la valeur donnée par l'IEN en tenant compte des items les plus prégnants.

Les 2 autres Organisations Syndicales dénoncent les quotas fixés par l'administration. **Le SNUDI-FO précise que les quotas sont l'essence même de PPCR et c'est une des raisons pour lesquelles FO a refusé de le signer.**

Si un collègue n'a pas pu effectuer son RDV de carrière, un avis sera émis à partir des éléments du dossier.

Suite aux interventions, l'IA revient sur 4 appréciations.

### Avancements accélérés échelons 6 et 8

**IA :** Les décisions seront rétroactives et prendront effet à compter du 1 septembre 2020. C'est pour cette raison que malgré la loi de transformation de la Fonction Publique les tableaux d'avancement sont présentés en CAPD. En revanche il n'y aura pas de CAPD pour l'avancement à la Hors Classe.

Pour les collègues changeant d'échelon, le paiement sera mis à jour de façon effective au mois de mai. Les collègues seront informés par envoi de l'arrêté de promotion via leur boîte académique.

Pour ces promotions, sont pris en compte l'appréciation, l'AGS et l'âge. Il faut tenir compte également de l'équilibre hommes/femmes.

6<sup>ème</sup> échelon : 125 promouvables, 37 promus.

8<sup>ème</sup> échelon : 267 promouvables, 80 promus.

Pour les collègues n'ayant pas eu d'entretien de carrière, examen du dossier de l'agent et contact avec l'IEN.

**Vote de la CAPD** : Abstention des 3 OS.

**Comme les autres organisations, nous avons dénoncé lors de cette CAPD le fonctionnement de PPCR. Pour rappel, FO a refusé de signer le protocole PPCR.**

Rappel votes PPCR :

→ Pour : FSU – UNSA – CFDT

→ Contre : FO – CGT – Sud

*Le **SNUDI-FO** continue de s'opposer et de combattre PPCR et revendique le rétablissement d'un déroulement de carrière sur la base d'un barème objectif prenant majoritairement en compte l'ancienneté. Le SNUDI-FO exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et le maintien des CAP.*

## Questions diverses

### Reprise en distanciel

**FO** : Nous vous demandons de réaffirmer que seuls les collègues volontaires doivent se rendre en présentiel sur les écoles.

**IA** : Oui nous restons sur du volontariat. Dans 2 circonscriptions des difficultés sont remontées, la règle du volontariat a été rappelé aux IEN.

Il y a 195 pôles d'accueil pour les enfants de soignants et des forces de sécurité. Hier, 1414 élèves accueillis en maternelle et 2432 élèves en élémentaire. 789 adultes de l'Education Nationale présents. 512 élèves présents dans 597 collèges.

### Remplacements

**IA** : la situation du remplacement a été très tendue les 15 derniers jours. Moyenne de 80 classes non remplacées. Les derniers jours une soixantaine de classes fermées en lien avec le COVID. 3 écoles fermées.

Il va y avoir une réflexion sur le remplacement. Si le DASEN ne nie pas qu'il y a un problème de moyens, il y affirme qu'il y a aussi un problème organisationnel.

**Pour FO** les écoles se trouvaient dans une situation chaotique du fait du manque de postes. Depuis le début de l'année scolaire, le ministre persiste et refuse toujours de recruter massivement des enseignants fonctionnaires pour alléger les effectifs et assurer le remplacement des personnels absents... C'est inadmissible !

## Les heures de pondération REP+

**IA** : Elles reprendront dès que la situation sera stabilisée. Une réflexion est en cours pour essayer de rattraper le retard de cette année.

## Contractuels

**IA** : Il y a actuellement 26 « contractuels COVID » en contrat jusqu'au 1 juin, qui iront probablement jusqu'au bout de l'année. La priorité est le recrutement d'une vingtaine de nouveaux contractuels jusqu'à la fin de l'année.

Une réflexion est en cours sur le recrutement et l'accompagnement des contractuels, afin de bâtir des grilles d'évolution de salaire, d'évaluation...La grille de rémunération actuelle est celle qui existe dans l'académie et qui dépend du niveau de diplôme. Pour l'instant seuls les agents en CDI ont une rémunération qui évolue.

## Mouvement

**FO** : Si un collègue obtient la formation CAPPEI, il reste bien titulaire de son poste tant qu'il n'obtient rien d'autre au mouvement ?

Cela a toujours été le cas par le passé et nous aimerions en être sûrs. L'inscription "obligation de participer au mouvement" laisse penser que le collègue n'est plus titulaire de son poste ce que nous dénoncerions et qui serait contre-productif pour les collègues se destinant à passer le CAPPEI.

**IA** : Ils sont participants obligatoires, ils doivent participer pour demander un poste spécialisé. S'ils n'obtiennent pas de poste spécialisé, ils seront délégués sur un poste spécialisé donc ils resteront titulaires de leur poste. Ils n'ont pas à compléter l'écran 2.

Obligation de rester 3 ans sur un poste spécialisé.

C'est une obligation réglementaire pour rester sur un poste en contre partie de la formation offerte par l'administration.

**FO** : Cet engagement ne repose sur aucun décret.

**IA** : C'est un engagement moral.

**FO** : Le fait que les TRS à temps partiel ne puissent avoir que des postes dont la quotité est inférieure ou égale à leur quotité de travail est problématique. Nous demandons qu'il n'y ait pas une telle discrimination les concernant.

**IA** : On maintient ce fonctionnement pour faciliter l'organisation et ne pas se retrouver avec des bouts de poste à distribuer à la rentrée. Ce n'est pas discriminant car tous les personnels à temps partiel sont traités de la même manière.

**FO** : C'est discriminant car des collègues à temps plein peuvent profiter de priorités absolues pour revenir sur leur poste alors que les mêmes collègues à temps partiel ne le peuvent pas.

**IA** : On va regarder en fonction de vos interventions.

**FO** : Les augmentations de décharges de direction prévues pour la rentrée sont-elles prises en compte pour le mouvement ?

Le SNUDI-FO demande que soit appliquée la règle octroyant plus de décharge aux directeurs ayant une ULIS école, une UPE2A ou une classe externalisée dans leur école.

**IA** : C'est pris en compte dans le mouvement.

Le poste de référent directeur a été retiré du mouvement, le poste sera pourvu à titre provisoire par appel à candidature en 2021, et sera mis au mouvement en 2022.

## Temps partiels 2021-2022

**IA** : Au terme de la campagne un bilan chiffré sera donné sur le nombre de demandes faites avec les décisions prises.

Il n'y a pas de critères généralisés c'est au cas par cas. Il y a une volonté du DASEN de porter un regard bienveillant lorsque c'est une demande sur autorisation.

Les collègues seront informés mi-mai.

**Le SNUDI-FO défendra tous les dossiers qui lui sont confiés.**

## Carte scolaire

**FO** : pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enquête d'effectifs pour la carte scolaire en janvier ? Connaît-on la date du prochain CTSD ?

**IA** : L'enquête a eu lieu comme tous les ans via Onde en novembre.

Celle de janvier n'a pas eu lieu. Elle a eu lieu au cas par cas quand il y avait besoin. Les IEN avaient les effectifs actualisés donc l'enquête a eu lieu.

**Date CTSD 1 juin, CDEN : 14 juin. Repli le 22 juin.**

## INSPE et formation initiale

**IA** : Un conseil de formation aura lieu courant juin.

Le nombre d'étudiants en master MEEF sera fixé par l'université. En M2 c'est en fonction du nombre d'étudiants qui auront le concours à l'issue de la session 2021.

Ils seront étudiants contractuels à 33%. Le recrutement se fera sur la base du volontariat avec dossier étudié par l'INSPE et entretiens organisés 1ere semaine de juillet par DSDEN et INSPE, après les résultats du concours.

Apparemment il y aura plus de places que de candidats. Il en faudrait 80. Sur les 110/120 étudiants de la promo actuelle, 40/50 auront le concours. Les soixante restants voudront-ils intégrés ce dispositif ?

S'il y a moins de contractuels alternants que nécessaire, un ré équilibrage devra être effectué par le rectorat et le ministère. L'enveloppe globale restera à l'équilibre.

Les berceaux d'affectation : Toulouse ou alentours sur des directions à 25%. Les berceaux seront connus courant juin et les directeurs seront informés en suivant. La personne affectée ne sera connue par l'équipe que début juillet.

Le tutorat mixte sera assuré par les PEMF.

Les contenus des maquettes de formation ne sont pas connus à ce jour.

**Le *SNUDI-FO*** rappelle que la réforme des MEEF et concours, c'est la destruction de la formation professionnelle initiale des enseignants, la mise en place d'une filière de contractuels Smicards, une attaque directe contre les concours et contre le statut. Cette réforme doit être retirée !